

LRS

Les classes supérieures du Lycée Robert-Schuman



Édition 2022-23

Cette brochure a été réalisée par la Cellule d’Orientation du Lycée Robert-Schuman. Elle reprend certains éléments de 4 brochures d’orientation éditées par le Ministère de l’Education nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse, à savoir « Offre scolaire 2021-2022 » (1-2022), « Que faire après la 4^e de l’enseignement secondaire classique ? » (2021, ISBN : 978-99959-1-269-7), « Que faire après la 5^e de l’enseignement secondaire général ? » (2021, ISBN : 978-99959-1-264-2) et « 1re gepackt – ech gi studéieren » (Édition 2021/2022).

Dans la présente brochure, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Pour faciliter la lecture, les abréviations suivantes sont employées :

- Enseignement secondaire classique (ESC) : Classe suivie par « C » (p.ex. 2 C = 2^e classique)
- Enseignement secondaire général (ESG) : Classe suivie par « G » (p.ex. 2 G = 2^e générale)

Table des matières

Table des matières.....	3
1. Introduction	4
2. La Cellule d’Orientation (CO) du LRSL.....	5
2.1 La Démarche d’Orientation.....	6
2.2 Le Portfolio de l’Orientation et l’Europass.....	7
3. Les classes supérieures de l’enseignement secondaire classique (ESC)	8
3.1 La classe polyvalente (4 C)	8
3.1.1 La démarche d’orientation en classe de 4 C	8
3.1.2 Réflexions sur les critères du choix.....	10
3.2 Le cycle de spécialisation (3 C-1 C) de l’ESC.....	11
3.2.1 Les différentes sections offertes au LRSL.....	12
3.2.2 Les cours à option au LRSL.....	19
3.2.3 La démarche d’orientation du cycle de spécialisation.....	19
3.3 Les critères de promotion dans l’enseignement secondaire classique.....	21
3.3.1 Réussite	21
3.3.2 Échec.....	21
3.3.3 Ajournement(s).....	22
3.3.4 Les mesures de remédiation.....	23
3.4 Modalités de changement de section en classe de 3 C et 2 C	24
4. Les classes supérieures de l’enseignement secondaire général (ESG)	25
4.1 L’orientation vers l’ESG après la 4 C.....	25
4.2 L’orientation vers l’ESG après la 3 C.....	26
5. Diplôme +.....	27
6. Les études supérieures et universitaires	28
6.1 Les études au Luxembourg	29
6.1.1 L’Université du Luxembourg	29
6.1.2 Les institutions étrangères privées accréditées au Luxembourg.....	29
6.1.3 Les Brevets de Technicien Supérieur (BTS)	30
6.2 Les études à l’étranger	30
7. Tests d’intérêts et de compétences.....	32
7.1 Tests d’une durée de 10-15 minutes :.....	32
7.2 Tests de 60 minutes ou plus :.....	32
Partenaires et liens utiles.....	33

1. Introduction

Chers élèves, chers parents,

La présente brochure a comme but de vous présenter les **classes supérieures du Lycée Robert-Schuman** ainsi que de vous informer sur la **Démarche d’Orientation** scolaire et professionnelle de notre **Cellule d’Orientation** au cours des quatre dernières années, c-à-d : de 4C en 1C. Vous y trouverez également des informations sur les classes supérieures de l’enseignement secondaire au niveau national ainsi que des idées et réflexions sur le parcours à choisir après le diplôme de fin d’études secondaires.

Pour des informations supplémentaires sur le système scolaire luxembourgeois au niveau national, veuillez consulter les brochures ou site internet suivantes :

- ✓ « **Que faire après la 4e de l’enseignement secondaire classique ?** » (Informations sur toutes les sections de l’enseignement secondaire classique)

<https://men.public.lu/fr/publications/orientation/informations-generales/que-faire-4-esc.html>



- ✓ « **Que faire après la 5e de l’enseignement secondaire général ?** » (Informations sur toutes les sections/divisions de l’enseignement secondaire général)

<https://men.public.lu/fr/publications/orientation/informations-generales/que-faire-5-esg.html>



- ✓ **Mengschoul.lu** (Carte de l’offre scolaire du Luxembourg, portes ouvertes, nouvelles offres scolaires)

- ✓ **Nouvelle brochure: « 1^{re} gepackt – ech gi studéieren »**

(Informations sur les études supérieures au Luxembourg et à l’étranger)

<https://mengstudien.public.lu/fr/publications/que-faire-apres-lycee/que-faire-apres-lycee1.html>



2. La Cellule d'Orientation (CO) du LRSL

La Cellule d'Orientation (CO) du LRSL est composée de 9 membres dont 4 représentantes du personnel éducatif et social et 5 professeurs-orienteurs. Elle encadre les élèves systématiquement tout au long de leur parcours d'orientation de 7 C jusqu'en 1 C. Elle est à l'écoute de chaque élève, parent et professeur pour toute question portant sur l'orientation et met en œuvre la démarche d'orientation scolaire et professionnelle.

L'équipe de la cellule d'orientation :

<u>Coordinatrice :</u>	Annick STAMMET	annick.stammet@lrsl.lu Tél. : 22 82 14 – 207
<u>Membres / orienteurs :</u>	Sara BARTOLINI	sara.bartolini@lrsl.lu
	Johannes HEUSCHKEL	johannes.heuschkel@lrsl.lu
	Leslie WEITZEL	leslie.weitzel@lrsl.lu
<u>Professeurs-orienteurs :</u>	Carole CAPUS	carole.capus@education.lu
	Tanja HOPP	tanja.hopp@education.lu
	Francis LECH	francois.lech@education.lu
	Christophe SCHAUL	christophe.schaul@education.lu
<u>Coordination stages & Projets « Jonk Entrepreneuren » :</u>	Mireille LUX	mireille.lux@education.lu

Les élèves peuvent également passer dans le bureau de la CO au 2^{ème} étage de l'ancien bâtiment. Le bureau est ouvert mardi de 8 à 12, mercredi de 8 à 15h30, jeudi de 8 à 12 et vendredi de 8 à 12h30 pendant les semaines scolaires.

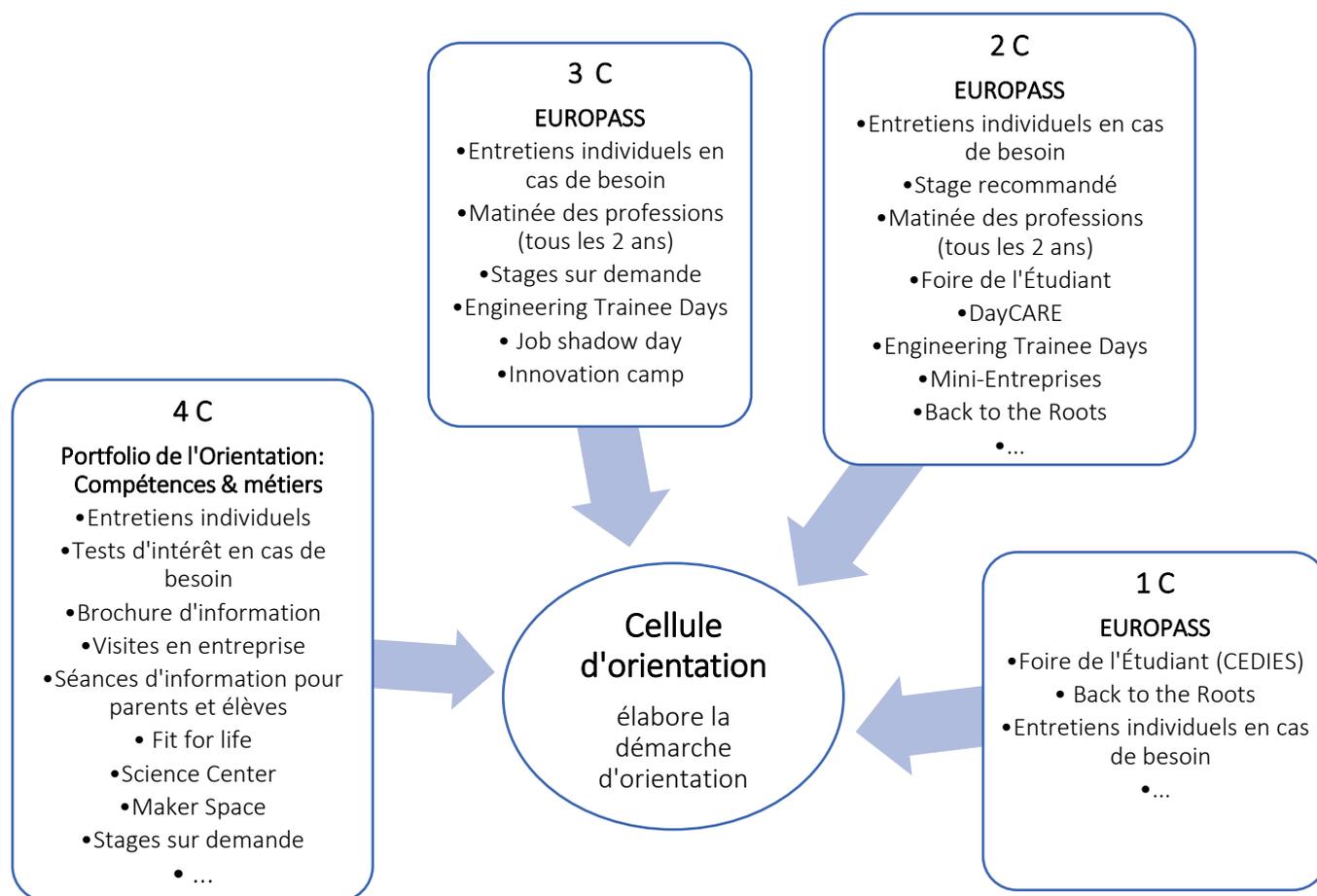


2.1 La Démarche d'Orientation

La Démarche d'Orientation de notre CO est adaptée aux besoins spécifiques des élèves au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle et vise :

- à informer sur le système scolaire et les voies de formation, y inclus les possibilités d'études supérieures tant au Luxembourg qu'à l'étranger ;
- à faire connaître le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi ;
- à développer les compétences permettant de prendre des décisions pertinentes sur les voies de formation à choisir et d'élaborer un projet d'études personnel.

Résumé des activités de la Démarche d'Orientation :



3. Les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique (ESC)

Les classes supérieures de l'ESC sont composées :

- de la classe polyvalente 4 C
- du cycle de spécialisation 3 C – 1 C

3.1 La classe polyvalente (4 C)

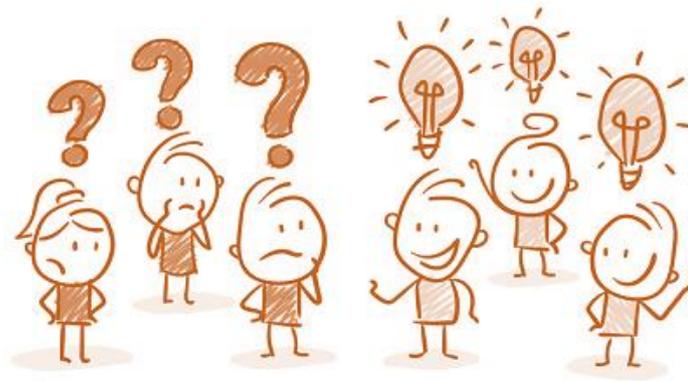
Cette première année des classes supérieures constitue **une année de transition**. L'élève doit réfléchir sur son avenir, ses compétences et ses intérêts. Cette réflexion l'aidera à faire le bon choix de la section pour ainsi préparer ses études supérieures dans de bonnes conditions. Une orientation efficace présuppose de la part de l'élève une bonne connaissance à la fois de sa propre personne, du système scolaire ainsi que du monde du travail.

3.1.1 La démarche d'orientation en classe de 4 C

Les activités d'orientation proposées par la Cellule d'Orientation :

- **Portfolio de l'Orientation « compétences et métiers »** mis à disposition via la plateforme « pearl trees »
- Participation de tous les élèves à **une visite en entreprise** de leur choix. Partage des impressions et acquis reçus lors de la visite avec les camarades de classe.
- **Fit for life** : 2x2 séances proposées par l'association « Jonk Entrepreneuren » explorant des options personnelles de finances, d'éducation et de carrière des élèves basées sur leurs qualifications, leurs intérêts et leurs valeurs.
- Possibilité de faire un **stage sur demande** pendant les vacances scolaires.
- **Maker Space LRSL** : cours facultatif organisé par des professeurs. Le but est de stimuler le goût de la technologie des élèves.
- Visite au **Luxembourg Science Center** qui est un centre de découverte des sciences et technologies ludique et divertissant.
- **Réunions d'information et d'échange** pour les parents et élèves :
 - Informations sur le système scolaire et les possibilités de réorientation
 - Informations sur les différentes sections
 - Échange élèves/professeurs et élèves plus âgés sur le contenu des disciplines fondamentales des différentes sections et sur les cours à option
 - Présentation du portfolio

- **Entretiens individuels** avec un membre de la Cellule d'Orientation en cas de souhait.
- À chaque classe de 4 C est attribué un **professeur-orienteur** qui est membre de la CO.
- **Test d'orientation/d'intérêt** avec nos psychologues en cas de souhait.
- **Questionnaire** concernant le choix d'une section pour chaque élève et **échange** entre le professeur-orienteur, le régent et la CO.
- **Avis d'orientation** ou un **avis de réorientation** (recommandation d'un autre système scolaire) pour chaque élève en fonction de ses résultats scolaires émis par le conseil de classe. Ces avis sont des recommandations sans caractère contraignant.



3.1.2 Réflexions sur les critères du choix

Voici quelques questions qui peuvent aider l'élève dans le choix d'une section:

Quelles sont **mes disciplines préférées** ? (Celles dans lesquelles je collabore le plus, où je vais parfois au-delà de la tâche imposée par l'école, auxquelles je m'intéresse également en dehors du contexte proprement scolaire)

Quels sont **mes goûts et intérêts** personnels ?

Quels sont les principaux traits de **ma personnalité, de mon caractère** ?

Quels sont **mes loisirs**, mes passe-temps ?

Quels **engagements** ai-je pris dans la vie associative et sociale ?

Quelle serait à priori **ma section préférée** ? Pourquoi ?

Quelle est mon **attitude** face au travail ?

Quelles sont mes **capacités intellectuelles, manuelles, mes compétences sociales, créatives**, etc. ?

Qu'est-ce que **j'attends** de la vie professionnelle ?

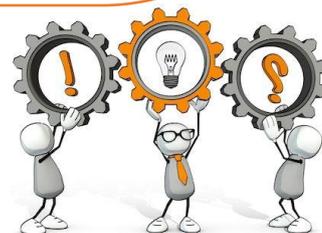
Quel(s) **métier(s) m'attire(nt)** ? Préciser lesquels et pourquoi ?

Quelle section me rapproche le plus de mon **objectif professionnel** ?

Est-ce que je veux aller à l'**université** et si oui, pour faire quelles études ?

Est-ce que je suis informé sur les exigences de ces études universitaires ?

Que me conseillent le conseil de classe, mes parents, mes professeurs, les orienteurs ? Comment leur **avis** est-il motivé ?



3.2 Le cycle de spécialisation (3 C-1 C) de l'ESC

Le cycle de spécialisation traditionnel est constitué de neuf sections (A, B, C, D, E, F, G, I, N). Toutes les sections ont en commun un enseignement de base qui est complété par des disciplines de spécialisation et des cours à option.

Les **disciplines de spécialisation** caractéristiques de chaque section occupent une place importante dans la grille des horaires. **Les cours à option** peuvent varier d'un lycée à l'autre.

Chaque section comprend des **disciplines fondamentales**, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être compensées :

Section	3 C	2 C	1 C
A langues vivantes	français	anglais allemand	français allemand
B mathématiques informatique	mathématiques	mathématiques II informatique physique	mathématiques II informatique physique
C sciences naturelles mathématiques	biologie	biologie chimie	biologie chimie
D sciences économiques mathématiques	sciences économiques et sociales	économie politique économie de gestion	économie politique économie de gestion
E arts plastiques	éducation artistique	éducation artistique I + II	éducation artistique I + II
F Musique	éducation musicale	éducation musicale I + II	éducation musicale I + II
G sciences humaines et sociales	sciences économiques et sociales	économie de gestion et application informatique histoire + instruction civique	sciences sociales histoire + géographie
I informatique communication	science de la programmation	science de la programmation communication media	science de la programmation communication media
N entrepreneuriat, finance et marketing	activités entrepreneuriales	activités entrepreneuriales, économie politique	activités entrepreneuriales, économie politique

A côté de ces huit sections traditionnelles, de plus en plus de lycées ont établi et réalisé l'offre de sections adaptées. Notamment la **A*** pour le LRSL.



Pour de plus amples informations sur **toutes les sections de l'enseignement secondaire classique** proposées au niveau national, veuillez consulter la brochure suivante :

<https://men.public.lu/fr/publications/orientation/informations-generales/que-faire-4-esc.html>

La plateforme «**Meng Schoul**» du MENJE a été initiée pour aider les élèves à trouver le lycée qui correspond le mieux à leurs besoins. Une carte interactive permet de consulter les profils des différents lycées.

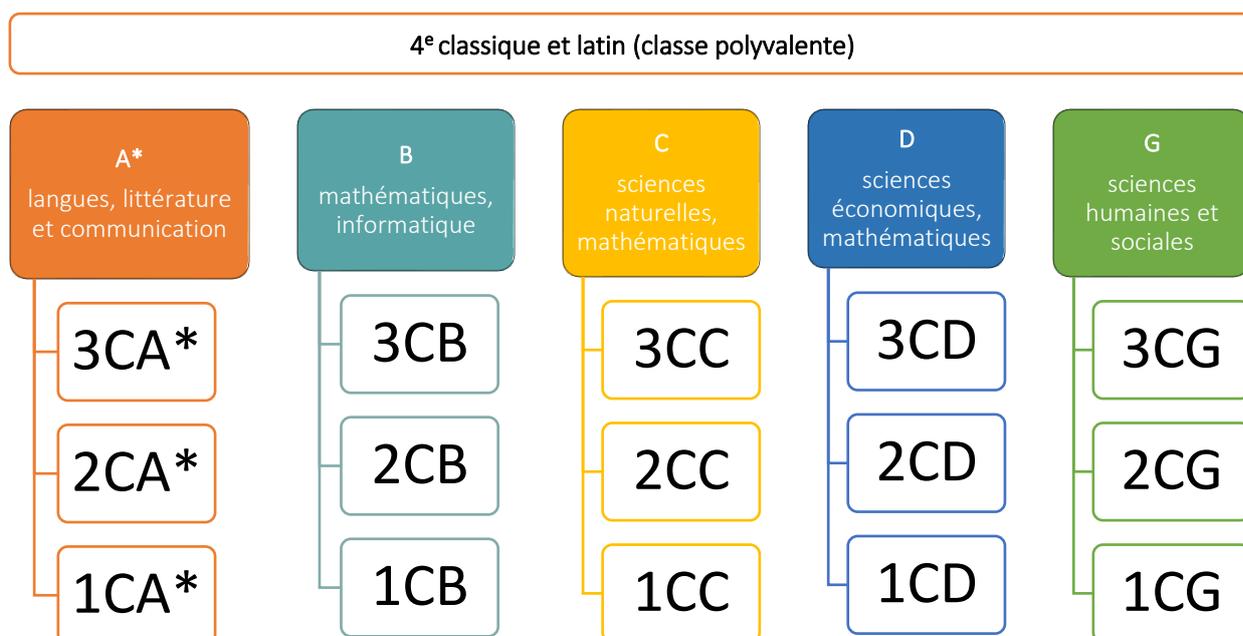
<https://ssl.education.lu/mengschoul/>

Le **diplôme de fin d'études secondaires classiques** est délivré après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires classiques. Il donne accès aux études supérieures et universitaires dans toutes les disciplines.

Avant Noël, une brochure éditée par le ministère de l'Éducation nationale contenant tous les détails sur le fonctionnement et l'organisation de l'examen de fin d'études secondaires de l'année en cours est rendu accessible au site du MENJE respectivement du LRSL.

3.2.1 Les différentes sections offertes au LRSL

À l'entrée en cycle de spécialisation, les élèves peuvent choisir au LRSL entre **les 5 sections suivantes** qui sont offertes en classique et en latin :



Section A* : langues, littérature et communication (4e langue : espagnol)

Depuis la rentrée 2019/20 le LRSL propose la section A* « Langues, littérature et communication ». Elle diffère de la section A traditionnelle sur plusieurs points :

- Apprentissage de quatre langues modernes : L'**anglais et l'espagnol** sont enseignées au niveau de la section A traditionnelle. En revanche, l'allemand et le français suivent le programme des sections B/C/D/E/F/G.
- Approfondissement des connaissances en littérature par le cours « **littérature comparée** »
- Les deux cours « **communication médias** » et « **pratiques des médias** » offrent aux élèves la possibilité d'une application pratique des quatre langues qu'ils apprennent. Cette introduction au monde de la communication et du journalisme est un atout majeur dans leur future vie professionnelle. Un stage d'insertion professionnel dans le domaine du journalisme est possible dès la classe de 2^e C.
- De façon générale, la section A* met l'accent sur un **enseignement par projets** : chaque élève doit s'engager dans un projet de son choix (article pour la presse, documentaire, court-métrage, conférence, critique ...).
- En contrepartie, les élèves sont privilégiés par leur participation à des **manifestations** aussi prestigieuses que le « Luxembourg Film Festival », les « Walfer Bicherdeeg » et autres.
- En classe de 2^e un **voyage littéraire et culturel** figurera au programme

Disciplines fondamentales : 3 C anglais, 2 C anglais et communication média, 1 C anglais et communication média.

Public cible : les élèves qui s'intéressent aux langues et à la littérature, aussi bien qu'à la communication et aux médias et qui ont une bonne maîtrise des trois langues étudiées jusqu'en classe de 4^e. En effet, l'apprentissage de l'espagnol exige une certaine aisance dans l'apprentissage des langues. Par ailleurs, il y a une certaine attente vis-à-vis des productions des élèves. Enfin, il est prévu que chacune des quatre langues se solde par une épreuve écrite de l'examen de fin d'études.

Préparation aux études supérieures **en vue des professions suivantes** : assistant social, attaché de presse, chargé de communication, documentaliste, éducateur gradué, event manager, instituteur, juriste, journaliste, pédagogue, philosophe, politologue, professeur de lettres, relations publiques, sociologue, ...

Critères d'admission : Avoir réussi une classe de 4 C avec une moyenne annuelle d'au moins 38 points en langues.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet www.lrsl.lu.

Grille horaire de la section A*:

	3 CA*			2 CA*			1 CA*		
	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.
Français	3	B - G	3	3	B - G	3	3	B - G	3
Allemand	3	B - G	3	3	B - G	3	3	B - G	3
Anglais	4	A	4	5	A	4	5	A	4
Espagnol	3	A	3	5	A	3	5	A	3
Latin	[3]	A - G	[3]	[3]	A - G	[3]	[3]	A - G	[3]
Mathématiques	3	A, G	2						
Philosophie				2	A,D,G	2	3	A,D,G	2
Histoire	2	A - G	2	2	}3	A - G	2	A,B,C	2
Instr. civique				1			1		
Économie générale							2	A,B,C	2
Biologie	2	A - G	2						
Physique	1,5	A,D,G	2						
Chimie	1,5	A,D,G	2						
Éd. physique et sportive	1	A - G	1	1	A - G	1	1	A - G	1
Vie et société	1	A - G	2						
Éducation artistique	1	A - G	2	1	A, G	2			
Éducation musicale				1	A, G	2			
Litt. comparée	[2]	A*	[2]	[2]	A*	[2]	[2]	A*	[2]
Pratique des médias	1	A*	}3	2	A*	2	2	A*	2
Communication média	1	I		2	I	2	2	I	3
Total class. / class. latin	30/31		33/34	30/31		29/30	30/31		27/28

Remarques :

[] choix entre le latin et la littérature comparée

couleur : branches fondamentales (dans la rubrique leçons/cours/coeff.)

disciplines de spécialisation

La section A* ne prévoit pas de cours à option, ni de cours en informatique et en géographie.

Section B : mathématiques, informatique

Public-cible : Pour les élèves qui ont le goût des sciences mathématiques, informatiques et naturelles. Cela présuppose des connaissances solides en mathématiques, physique et chimie. Des leçons d'informatique viennent parfaire cette formation.

Cette section prépare aux études supérieures **en vue des professions suivantes** : architecte, ingénieur, mathématicien, physicien...

Critères d'admission : avoir réussi une classe de 4 C et avoir en sus au moins 38 points dans la note annuelle en mathématiques.

Grille horaire de la section B :

	3 CB			2 CB			1 CB		
	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.
Français	3	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Allemand	3	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Anglais	4	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Latin	[3]		[3]	(3)		(3)	(3)		(3)
Philosophie							2		2
Histoire	2		2	2	A-G	}3	((2))		((2))
Instr. civique				1					
Économie générale							((2))		((2))
Biologie	2		2						
Chimie	2,5		3	4	B,C	3	4		3
Éd. physique et sportive	1		1	1		1	1		1
Vie et société	1		2						
Éducation artistique	1		2						
Cours à option	[2]		[2]	2		2	2		2
Physique	2,5		3	4	B, C	3	4		3
Mathématiques I	6	B	4	4	B	3	4	B	3
Mathématiques II				3	B	}4	4	B	}4
Informatique				1			2		
Total class. / class. latin	30/31		30/31	31/31		28/28	31/31		26/26

Remarques :

- [] choix entre le latin et le cours à option
- () classe de 2 CL (classique latin) : choix de 3 langues parmi les 4 enseignées
 classe de 1 CL (classique latin) : choix de 2 langues parmi les 4 enseignées
 classe de 1 C (classique): choix de 2 langues parmi les 3 enseignées
- (()) choix entre histoire et économie générale

couleur : branches fondamentales (dans la rubrique leçons/cours/coeff.)

disciplines de spécialisation

Section C : sciences naturelles, mathématiques

Public-cible : Pour les élèves qui ont le goût des sciences naturelles et appliquées. Cela présuppose de bonnes connaissances en mathématiques et en sciences telles que la biologie, la chimie et la physique.

Cette formation prépare aux études supérieures en vue **des professions suivantes** : biologiste, chimiste, diététicien, infirmier gradué, kinésithérapeute, médecin, pharmacien, vétérinaire...

Critère d'admission : avoir réussi une classe de 4 C. Il faut préciser que les exigences en mathématiques et en sciences sont élevées.

Grille horaire de la section C :

	3 CC			2 CC			1 CC		
	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.
Français	3	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Allemand	3	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Anglais	4	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Latin	[3]		[3]	(3)		(3)	(3)		(3)
Philosophie							2		2
Histoire	2		2	2	A-G	}3	((2))		((2))
Instr. civique				1					
Économie générale							((2))		((2))
Physique	2,5		3	4	B,C	3	4	B, C	3
Éd. physique et sportive	1		1	1		1	1		1
Vie et société	1		2						
Éducation artistique	1		2						
Cours à option	[2]		[2]	2		2	2		2
Mathématiques	5		3	5	C, D	3	6	C, D	3
Biologie	3	C	4	3	C	4	4	C	4
Chimie	2,5	C	3	4	B,C	3	4	B, C	3
Total class. / class. latin	30/31		31/32	31/31		28/28	31/31		26/26

Remarques :

- [] choix entre le latin et le cours à option
- () classe de 2 **CL** (classique latin) : choix de 3 langues parmi les 4 enseignées
- classe de 1 **CL** (classique latin) : choix de 2 langues parmi les 4 enseignées
- classe de 1 **C** (classique): choix de 2 langues parmi les 3 enseignées
- (()) choix entre histoire et économie générale

Couleur: branches fondamentales (dans la rubrique leçons/cours/coeff.)

 disciplines de spécialisation

Section D : sciences économiques, mathématiques

Public-cible: Pour les élèves qui ont le goût des sciences économiques et sociales et du droit. Cela présuppose de bonnes connaissances en mathématiques et un intérêt particulier pour l'analyse économique. Cette section est également exigeante au niveau des langues.

Cette formation prépare aux études supérieures en vue des **professions suivantes** : conseiller fiscal, économiste, ingénieur commercial, juriste, réviseur d'entreprises...

Critère d'admission: avoir réussi une classe de 4 C. Il faut préciser que les exigences en mathématiques sont élevées.

Grille horaire de la section D :

	3 CD			2 CD			1 CD		
	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.
Français	3	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Allemand	3	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Anglais	4	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Latin	[3]		[3]	(3)		(3)	(3)		(3)
Philosophie				2		2	3		2
Histoire	2		2	2	A-G	}3	2		2
Instr. civique				1					
Géographie				2	D,G	2			
Biologie	2		2						
Physique	1,5		2						
Chimie	1,5		2						
Éd. physique et sportive	1		1	1		1	1		1
Vie et société	1		2						
Éducation artistique	1		2						
Cours à option	[2]		[2]	2		2	2		2
Mathématiques	5		3	5		3	5		3
Sciences éco. et sociales	3	D, G	4						
Économie politique				2	D, G	3	4		4
Éco. de gestion & application informatique				4	D, G	4	4		3
Total class. / class. latin	30/31		31/32	30/30		29/29	30/30		26/26

Remarques :

[] choix entre le latin et le cours à option

() classes de 2 **CL** (classique latin) & 1 **CL** (classique latin) : choix de 3 langues parmi les 4 enseignées

Couleur: branches fondamentales (dans la rubrique leçons/cours/coeff.)

disciplines de spécialisation

Section G : sciences humaines et sociales

Public cible: Pour les élèves qui ont un intérêt pour les sciences sociales, le fonctionnement des sociétés et l'évolution des civilisations. Cela présuppose un intérêt particulier pour les sciences économiques et sociales, l'histoire et la géographie.

Cette formation prépare aux études supérieures en vue **des professions suivantes** : juriste, politologue, sociologue, assistant social, éducateur gradué...

Critère d'admission: avoir réussi une classe de 4 C.

Grille horaire de la section G :

	3 CG			2 CG			1 CG		
	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.	Leçons	Cours	Coeff.
Français	3	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Allemand	3	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Anglais	4	B - G	3	(3)	B - G	(3)	(3)	B - G	(3)
Latin	[3]		[3]	(3)		(3)	(3)		(3)
Mathématiques	3		3	3	E,F,G	2	3		2
Philosophie				2	A,D,G	2	3		2
Biologie	2		2						
Physique	1,5		2						
Chimie	1,5		2						
Éd. physique et sportive	1		1	1		1	1		1
Vie et société	1		2						
Éducation artistique	1		2	1		2	2		2
Éducation musicale				1		2			
Cours à option	2		2	2		2	2		2
Instr. civique				1					
Histoire	2		2	2	A-G	}3	2		
Géographie	2		2	2	D, G	2	2	G	}3
Sciences éco. et sociales	3	D, G	4						
Sciences sociales							4	G	4
Économie politique				2		2	2		2
Éco. de gestion + application informatique				4	D, G	4			
Total class. / class. latin	30/31		33/34	30/30		31/31	30/30		27/27

Remarques :

[] choix entre le latin et le cours à option

() classes de 2 CL (classique latin) & 1 CL (classique latin) : choix de 3 langues parmi les 4 enseignées

Gras : branches fondamentales (dans la rubrique leçons/cours/coeff.)

■ disciplines de spécialisation

3.2.2 Les cours à option au LRSL

Les cours à option sont enseignés à raison de deux leçons hebdomadaires. Ils comptent pour la promotion, ainsi que pour le calcul du nombre obligatoire de leçons hebdomadaires que l'élève doit atteindre. En classe de 1 C, le cours à option ne donne pas lieu à une note finale sur le diplôme de fin d'études secondaires classiques. La note est uniquement prise en compte pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

Les cours à option se déroulent selon l'horaire suivant :

- ✓ pour les classes de 3 C le mercredi de 12h15 – 13h55
- ✓ pour les classes de 2 C le lundi de 12h15 – 13h55
- ✓ pour les classes de 1 C le jeudi de 12h15 – 13h55

3.2.3 La démarche d'orientation du cycle de spécialisation

Pendant le cycle supérieur au LRSL, les élèves vont avoir l'occasion de participer à diverses activités d'orientation :

Contact avec le monde du travail

- Tous les deux ans une **matinée des professions** est organisée pour les élèves de 2 C et de 3 C. Elle a comme objectif de proposer aux élèves un 1^{er} contact avec le monde du travail et de leur permettre de se faire une idée plus concrète sur les professions qui les intéressent. Ils peuvent s'inscrire dans 4 ateliers différents choisis parmi une quarantaine d'ateliers proposés. Chaque atelier est présenté par un professionnel du secteur.
- Le **DayCARE** (2 C) est organisé par l'association CARE Luxembourg (www.daycare.lu). Il permet aux entreprises d'informer les jeunes sur les métiers et perspectives qu'elles offrent. Les jeunes (à partir de 16 ans) pourront effectuer un stage d'un jour au sein de l'entreprise de leur choix.
- **Projets organisés par l'association « Jonk Entrepreneuren » :**
 - ✓ Le projet **Engineering Trainee Days** (3 C et 2 C) a comme but de promouvoir le métier d'ingénieur et de scientifique en permettant à des élèves, pendant une durée de deux jours en octobre, d'avoir un aperçu du travail quotidien, des exigences professionnelles, linguistiques et relationnelles d'un ingénieur.
 - ✓ Pendant une journée entière, les élèves peuvent participer à l'activité **Innovation Camp**. Ils se rassemblent en vue de trouver des idées innovantes et des solutions à un « business challenge » posé par un commanditaire du monde privé.
 - ✓ Le **job shadow day** permet aux élèves, à partir de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle.

- **Stage :**
 - ✓ **sur demande (4 C-1 C)**. Les élèves peuvent faire un stage en entreprises pendant les vacances scolaires, l'assurance du LRSL couvre ces activités parascolaires.
 - ✓ **recommandé en 2 C**. La CO passe sur toutes les classes de 2 C pour expliquer la procédure et les formalités de stage en entreprises et souligne l'importance d'y participer. Le stage se déroule normalement pendant la dernière semaine avant les vacances de Pâques et pendant la première semaine pendant les vacances de Pâques.



Avant de faire un stage ou de choisir une section ou formation professionnelle, l'élève peut consulter le site <https://beruffer.anelo.lu> du SNJ (Service National de la Jeunesse) qui offre de nombreuses informations sur divers métiers.

Informations sur les études supérieures

- La **Foire de l'Étudiant** organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2 C, 1 C): Les élèves visiteront la Foire de l'Étudiant pendant les heures de classes avec un membre de la Cellule d'Orientation ou avec un professeur. Les élèves auront l'occasion de se renseigner aussi bien sur les études supérieures et la vie étudiante que sur le monde du travail et les perspectives de carrière. Ils pourront s'échanger avec des représentants des universités et enseignements supérieurs, des associations et cercles d'étudiants, de même qu'avec des représentants de la vie professionnelle.
- **Back to the Roots** (2 C, 1 C) : Le but de la soirée est d'améliorer les relations entre le lycée et le monde universitaire et professionnel. Il s'agit de mieux informer et d'orienter les élèves de 1 C et 2 C dans le choix de leurs études, université, pays et villes, logement..., ainsi que de partager les expériences faites par les anciens bacheliers du LRSL.
- **Entretiens individuels** en cas de besoin.
- **Informations sur les aides financières** sur teams.



3.3 Les critères de promotion dans l'enseignement secondaire classique

À la fin de l'année scolaire, le conseil de classe décide de la promotion des élèves qui ont composé dans toutes les disciplines. Toutefois, si à la fin de l'année scolaire, l'élève n'a pas composé dans toutes les disciplines, le conseil de classe décide dans quelles disciplines l'élève est tenu de passer les épreuves manquantes. Le conseil de classe peut aussi prendre une décision en fonction des résultats que l'élève a déjà obtenus.

Sont dispensés les élèves de la classe de 1 C qui doivent se soumettre à l'examen de fin d'études secondaires classiques. L'élève ne peut s'inscrire plus de trois fois à une classe de 1 C.

3.3.1 Réussite

L'élève réussit dans la classe de 4 C (mêmes critères que pour le cycle inférieure) :

- ✓ s'il a obtenu des notes annuelles suffisantes dans toutes les disciplines ou
- ✓ s'il peut compenser toutes ses notes insuffisantes ou
- ✓ s'il a une moyenne générale annuelle d'au moins 45 points.

Dans les classes de 3 C et 2 C, l'élève réussit :

- ✓ s'il a des notes annuelles suffisantes pour toutes les disciplines ou
- ✓ s'il peut compenser toutes ses notes annuelles insuffisantes, les disciplines fondamentales ne pouvant pas être compensées .

3.3.2 Échec

Compensations :

- 2 notes annuelles insuffisantes supérieures ou égales à 20 points peuvent être compensées si la moyenne générale annuelle est d'au moins 38 points ;
- 1 note annuelle insuffisante supérieure ou égale à 20 points peut être compensée si la moyenne générale annuelle est de 36 à 37 points ;
- Les élèves des classes de 7C à 4C ne peuvent compenser simultanément deux notes insuffisantes dans les disciplines telles que mathématiques, allemand, français, anglais, chinois et latin
- Si l'élève a obtenu plusieurs notes annuelles insuffisantes compensables, que ce soit dans les classes inférieures ou supérieures, et si un choix doit être fait concernant les notes compensées, le conseil de classe décide dans quelle(s) discipline(s) la compensation s'applique. De plus, le conseil de classe peut lui imposer un travail de révision avec une épreuve éventuelle dont la note sera prise en compte comme devoir en classe du 1er trimestre / semestre de l'année scolaire suivante.



L'élève échoue si le nombre de ses notes annuelles insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total de disciplines, sauf s'il est en classe de 7 C, 6 C, 5 C ou 4 C et qu'il a une moyenne générale annuelle d'au moins 45 points.

Si l'élève échoue, le conseil de classe peut recommander un redoublement qui est accompagné de mesures de remédiation décidées par le conseil de classe. Celui-ci peut aussi examiner la possibilité de l'orienter vers une autre voie de formation ou ordre d'enseignement. S'il juge une réorientation nécessaire, il en fait la recommandation à l'élève et à ses parents auxquels appartient la décision. En cas de refus, le conseil de classe autorise l'élève à redoubler.

3.3.3 Ajournement(s)

Si ni les conditions de réussite ni les conditions d'échec ne sont remplies, l'élève est ajourné.

L'ajournement peut consister en:

- **un travail de vacances** fixé individuellement pour chaque élève et chaque discipline qui se solde par une épreuve portant sur le travail de vacances et une décision de promotion. Pour la note finale, l'appréciation du dossier intervient pour un quart et celle de l'épreuve pour trois quarts.
La tâche imposée, les dates de remise et de l'épreuve ainsi que la nature de l'épreuve (orale, écrite ou pratique) sont communiquées en juillet à l'élève et à ses parents.
- **un travail de révision** qui peut, selon la décision du conseil de classe, se solder par une épreuve qui est mise en compte comme devoir en classe du 1er trimestre/semestre de la nouvelle année scolaire.

L'élève ne peut s'inscrire plus de deux fois dans une même classe, exception faite pour les élèves de 1 C.

Pour un élève qui a dû s'absenter pour des raisons de santé, une situation familiale douloureuse, une maturité insuffisante ou pour un besoin spécifique, le conseil de classe peut autoriser un redoublement exceptionnel.

Dans les classes de 3 C et de 2 C, une note annuelle insuffisante dans une discipline fondamentale ou une note annuelle insuffisante inférieure à 20 points dans une autre discipline donne lieu à un travail de vacances.

Dans tous les autres cas, le conseil de classe décide pour chaque élève et chaque discipline si l'ajournement est un travail de vacances ou un travail de révision. Si un travail de vacances est imposé, le ministère organise des cours de rattrapage régionaux auxquels il peut s'inscrire.

3.3.4 Les mesures de remédiation

Le directeur du lycée prend les mesures nécessaires pour que l'élève dont les résultats scolaires risquent de compromettre la réussite en fin d'année puisse :

- soit réaliser les **objectifs prévus par les programmes** en bénéficiant de mesures d'appui ou d'aménagement raisonnables ;
- soit réaliser une partie des **objectifs visés, par un plan individualisé** permettant l'accès à certaines formations.

L'**appui obligatoire** consiste en

- o des mesures de remédiation ou d'approfondissement individualisées organisées au lycée ;
- o la participation à des cours de remédiation, de mise à niveau ou d'approfondissement ;
- o la participation à des cours de méthodes d'apprentissage ;
- o des études surveillées au lycée ;
- o des travaux à réaliser à domicile.

L'appui obligatoire peut être remplacé par des activités pédagogiques extrascolaires sur avis du conseil de classe.

L'**appui facultatif**, quant à lui, est une offre qui peut consister en

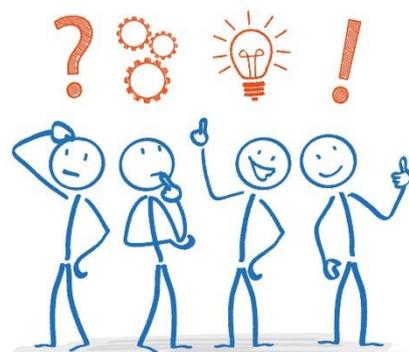
- o la participation à des cours de répétition, de mises à niveau ou d'approfondissement ou
- o l'inscription à des études surveillées.

Les mesures d'encadrement sont notifiées par lettre à l'élève et à ses parents. L'élève et ses parents l'approuvent en apposant leur signature. Si l'élève refuse de fournir les efforts nécessaires que ce soit en appui obligatoire ou facultatif, le directeur peut décider d'arrêter la mesure d'encadrement proposée.

Le refus de réaliser les travaux et l'absence injustifiée aux cours d'appui et aux études surveillées imposées dans le cadre de l'appui obligatoire est passible des mêmes sanctions que l'absence non justifiée aux cours telles que prévues au règlement grand-ducal concernant les règles de conduite.

Pour ce qui est de l'appui facultatif, l'élève qui refuse de s'investir et qui s'absente sans raison valable peut en être exclu.

Le règlement prévoit également l'**encadrement d'un élève d'une classe inférieure en difficulté par un élève d'une classe supérieure**. Ce projet est réalisé au LRSL sous forme du projet « **Schüler hëllef Schüler** ». Cette mesure d'appui de la part d'un élève parrain est inscrite dans son bulletin et sur son complément au diplôme de fin d'études secondaires si le conseil de classe, ou la commission d'examen sur proposition du conseil de classe, le décide.



3.4 Modalités de changement de section en classe de 3 C et 2 C

Pour l'élève qui souhaite changer de section lors du **passage d'une classe de 3 C en classe de 2 C**, le directeur, après examen du dossier, fixe, le cas échéant, le ou les disciplines dans lesquelles l'élève est tenu de passer une épreuve d'admission. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

Lors du passage de 2 C en 1 C, l'élève est obligé de passer des examens d'admission dans les disciplines qui ne figurent pas au programme de la classe de 2 C qu'il a fréquentée et qui seront inscrites par la suite sur le diplôme de fin d'études secondaires classiques de la section visée. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

L'élève peut **passer en 1 C** de la nouvelle section à condition :

- d'avoir réussi la 2 C et les épreuves d'admission imposées ou
- d'avoir eu une note annuelle d'au moins 25 points dans la (les) discipline(s) qui ne figure(nt) plus au programme de la section visée ou qui n'est (ne sont) plus une (des) discipline(s) fondamentale(s) dans la classe visée.

Si l'élève change d'établissement, le directeur du lycée d'accueil devra fixer les épreuves d'admission et les organiser au sein de son établissement.



4. Les classes supérieures de l'enseignement secondaire général (ESG)

Les classes supérieures de l'ESG sont organisées dans les cinq grandes divisions suivantes :

1. Division administrative et commerciale
2. Division artistique
3. Division hôtelière et touristique
4. Division des professions de santé et des professions sociales
5. Division technique générale



Pour de plus amples informations sur l'**enseignement secondaire général**, veuillez consulter la brochure :
<https://men.public.lu/de/publications/orientation/informations-generales/que-faire-5-esg.html>

Chacune des divisions offre diverses sections :

1 GCG	1 GCC	1 GSH	1 GSI	1 GED	1 GSO	1 GSE	1 GIG	1 GIN	1 GA3D	1 GSN	1 GACV	1 GGH				
2 GCG	2 GCC	2 GSH	2 GSI	2 GED	2 GSO	2 GSE	2 GIG	2 GIN	2GA3D	2 GSN	2 GACV	2 GGH				
section gestion	section communication et organisation	section sciences de la santé	section formation de l'infirmier	section formation de l'éducateur	section sciences sociales	section sciences environnementales	section ingénierie	section informatique	section architecture, design et développement durable	section sciences naturelles	section arts et communication visuelle	section gestion de l'hospitalité				
3 GCM		3 GPS		3 GSO		3 GIG		3 GA3D		3 GSN		3 GACV		3 GGH		
4 GCM		4 GPS		4 GSO		4 GIG		4 GA3D		4 GSN		4 GACV		4 GGH		
section administrative et commerciale		section des professions de santé et des professions sociales			section sciences sociales		section ingénierie		section architecture design et développement durable		section sciences naturelles		section arts et communication visuelle		section gestion de l'hospitalité	
division administrative et commerciale		division des professions de santé et des professions sociales				division technique générale						division artistique		division hôtelière et touristique		

4.1 L'orientation vers l'ESG après la 4 C

L'élève qui souhaite changer d'ordre d'enseignement **après la 4 C**, le directeur du lycée d'accueil, après examen du dossier, fixe, le cas échéant, la ou les disciplines dans laquelle l'élève est tenu de passer une épreuve d'admission. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

4.2 L'orientation vers l'ESG après la 3 C

L'élève qui désire changer d'ordre d'enseignement **après avoir réussi une classe de 3 C** est admissible en classe de 2 G s'il remplit les conditions suivantes :

Formations		Conditions d'admission en 2 G	
		Réussite de la classe de 3 C	
Division administrative et commerciale			
Section gestion	2 GCG	3 CD ou 3 CG	
Section communication et organisation	2 GCC	3 CD ou 3 CG	
Division artistique			
Section arts et communication visuelle	2 GACV	-	
Division hôtelière et touristique			
Section gestion de l'hospitalité	2 GGH	3 CD, 3 CG	
Division des professions de santé et des professions sociales			
Section sciences sociales	2 GSO	3 C toutes sections confondues	
Section de la formation de l'éducateur	2 GED	3 C toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier	
Section de la formation de l'infirmier	2 GSI	3 C toutes sections confondues	
Section sciences de la santé	2 GSH	3 C toutes sections confondues	
Division technique générale			
Section ingénierie	2 GIG	3 CB ou 3 CC ou 3 CI	
Section informatique	2 GIN	3 CB ou 3 CC ou 3 CI	
Section sciences naturelles	2 GSN	3 CB ou 3 CC ou 3 CI	
Section sciences environnementales	2 GSE	3 CB ou 3 CC ou 3 CI	
Section architecture, design et développement durable	2 GA3D	3 CB ou 3 CC ou 3 CI	

Dans le cas contraire et **en situation d'échec en classe de 3 C**, une admission conditionnelle peut être décidée par le directeur du lycée de l'enseignement secondaire général sur base de l'ensemble des résultats scolaires.

5. Diplôme +

Une fois l'enseignement secondaire terminé, les jeunes diplômés sont confrontés à des choix importants : ils doivent décider s'ils veulent se diriger vers l'enseignement supérieur au Luxembourg, à l'étranger ou même s'ils souhaitent chercher leur premier emploi. Ce passage entre le lycée et la vie active ou les études supérieures s'avère souvent délicate pour les jeunes, encore à la recherche de leur identité et de leurs projets d'avenir. Dans ce but, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a organisé la formation diplôme+.

Cette formation continue sur deux semestres leur offre la possibilité d'augmenter leurs savoir-faire et savoir-être, d'acquérir ou renforcer leurs compétences transversales utiles tant dans la vie professionnelle qu'étudiante, améliorant ainsi leurs chances de trouver un emploi ou de réussir leurs futures études supérieures. Elle évite également un éventuel vide dans un curriculum. Elle constitue un cadre stable, alors que la transition vers la vie active est marquée par l'incertitude et le questionnement, et apporte aux jeunes les repères propres à renforcer confiance en soi, sentiment d'auto-efficacité et envie d'agir.

Découvrez les informations supplémentaires sur www.diplomplus.lu



6. Les études supérieures et universitaires

Après le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique ou général, les élèves ont le choix entre poursuivre leurs études supérieures au Luxembourg ou partir étudier dans d'autres pays. Que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, les étudiants peuvent bénéficier de bourses d'études.

Le MESR se compose des deux services : Info études et
Service Aides financières (AideFi).

Adresse : 18-20, Montée de la Pétrusse, L-2327
Luxembourg (ouvert de 8h à 17h)

www.mengstudien.lu

Tél : 247-88650 ; etudes@mesr.etat.lu



Attention : Les lycéens en terminale doivent se renseigner à temps sur les délais d'inscription aux différentes universités !



Veillez consulter également la nouvelle brochure du MESR :

« 1re gepackt – ech gi studéieren »

<https://mengstudien.public.lu/fr/publications/que-faire-apres-lycee/que-faire-apres-lycee1.html>

6.1 Les études au Luxembourg

Bien qu'il n'existe qu'un seul établissement universitaire, l'offre de formations est assez développée au Luxembourg. Les diplômes émis par l'Université du Luxembourg, les diplômes émis par des établissements d'enseignement supérieur accrédités au Luxembourg ainsi que les diplômes de brevet de technicien supérieur luxembourgeois (BTS) sont considérés comme **diplômes nationaux de l'enseignement supérieur**.



Pour plus d'informations veuillez consulter la "Liste des formations d'enseignement supérieur reconnues au Grand-Duché de Luxembourg" du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

[https://mesr.gouvernement.lu/fr/demarches/reconnaissance-academique/diplomes-nationaux/liste-des-
formations-d-enseignement-superieur-reconnues.html](https://mesr.gouvernement.lu/fr/demarches/reconnaissance-academique/diplomes-nationaux/liste-des-formations-d-enseignement-superieur-reconnues.html)

6.1.1 L'Université du Luxembourg

L'Université du Luxembourg est la seule université publique au du Luxembourg, proposant des **formations en Bachelor, en Master et en Doctorat**. Elle est divisée en 3 facultés, sur 3 Campus (Belval, Kirchberg et Limpertsberg) :

- Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine
- Faculté de Droit, d'Economie et de Finance
- Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Education et des Sciences Sociales

<https://wwwfr.uni.lu/>

6.1.2 Les institutions étrangères privées accréditées au Luxembourg

Les établissements privés spécialisés proposent **des formations** en management, finance, communication et droit :

- LUNEX International University of Health, Exercise and Sports Differdange
<https://www.lunex-university.net/>
- ISEC - AdW (Institut supérieur de l'Economie -Akademie der Wirtschaft) Luxembourg
https://www.isec.lu/en_US/
- Luxembourg School of Business (LSB)
<https://luxsb.lu/>
- UBI (United Business Institutes) Wiltz
<https://ubi.edu/>

6.1.3 Les Brevets de Technicien Supérieur (BTS)

Le Brevet de Technicien Supérieur est une formation supérieure d'une durée de 2 ans et constitue un diplôme professionnel qui répond aux besoins des entreprises. Le Luxembourg propose actuellement 30 BTS dans les domaines Commerce, Santé, Industrie, Arts appliqués, Artisanat, Service.

Les BTS sont accessibles en **formation initiale** (à temps plein uniquement en établissement scolaire) et par la validation des acquis de l'expérience (uniquement pour ceux dont le cursus a déjà été suivi et clôturé par les élèves en formation initiale). La validation des acquis de l'expérience ou VAE permet de valoriser son expérience dans le but d'obtenir, en totalité ou en partie, un BTS.

Pour identifier le diplôme qui correspond à son expérience, le candidat est invité à consulter la liste des BTS proposés au Luxembourg sur le site internet ci-dessous et à se renseigner auprès des lycées concernés.

<https://www.lifelong-learning.lu/Detail/Article/Accueil/liste-des-bts/fr>



6.2 Les études à l'étranger

Si l'élève envisage à faire des études à l'étranger, il peut se renseigner au www.mengstudien.lu sur les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Etats-Unis, Irlande, Australie.

Avant que l'élève s'inscrive à une université étrangère ou privée, il doit vérifier si le diplôme émis est reconnu officiellement par le Luxembourg et lui donne droit aux aides financières de l'État pour études supérieures. De plus, un diplôme non ou mal reconnu ne lui ouvrira pas beaucoup de portes pour son avenir professionnel et s'il doit changer d'institution ou suivre un cursus parallèle, il va perdre beaucoup de temps.

Homologation :

L'homologation reste actuellement encore exigée pour pouvoir accéder à la profession réglementée d'avocat et pour être admis aux CCDL (Cours complémentaires en droit luxembourgeois). La demande en homologation pour le droit est introduite auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Si une personne a le droit d'exercer la profession d'avocat dans un autre pays membre de l'Union européenne, il peut s'adresser directement au Ministère de la Justice pour demander l'autorisation d'exercer au Luxembourg.

Inscription au registre des titres de formations, section de l'enseignement supérieur :



L'inscription d'un diplôme de l'enseignement supérieur au registre des titres de formation implique l'alignement du diplôme sur un niveau du cadre luxembourgeois des qualifications.

L'inscription des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur dans le registre des titres de formation se fait d'office, sans qu'une démarche supplémentaire ne soit nécessaire.

Les diplômes accrédités de bachelors et masters obtenus en Belgique ou aux Pays-Bas sont également inscrits d'office au Luxembourg, sans aucune démarche.

Pour tout autre diplôme de l'enseignement supérieur, la demande d'inscription au registre des titres de formation est introduite auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une taxe de 75 euros par titre est prévue pour les demandes d'inscription au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur. Une décision de refus d'inscription ne donne pas droit au remboursement de la taxe. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet : <https://mesr.gouvernement.lu/fr/demarches/reconnaissance-academique/tout-autre-diplome-etranger.html>

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche (MESR)

18-20, montée de la Pétrusse L-2327 Luxembourg

Tél : 247-86619 E-mail : registre@mesr.etat.lu

Heures d'ouverture : 07h45-16h30

7. Tests d'intérêts et partenaires utiles.

Différents tests d'intérêts et de compétences disponibles en ligne permettent aux élèves de se faire une première idée de leur profil personnel afin de les aider à mieux choisir leurs études.

7.1 Tests d'une durée de 10-15 minutes

Le profil **RIASEC** détermine les intérêts et les prédispositions d'une personne dans l'univers professionnel et aide à positionner chaque individu par rapport à ses motivations :

- Test RIASEC en français <https://www.monemploi.com/riasec>
- Test RIASEC en anglais <https://openpsychometrics.org/tests/RIASEC/>
(Attention : certains résultats se réfèrent au système américain)

Berufskompass en allemand <https://www.berufskompass.at/berufskompass/> propose une autoévaluation permettant de découvrir les types de personnalité et les métiers qui leur sont liés. Attention : certains résultats se réfèrent au système autrichien.

La plateforme **Oriane** (en français) <https://www.oriane.info/je-passe-le-test-dorientation-oriane> propose des tests d'intérêt en fonction de différents niveaux - lycéen, étudiant ou professionnel - qui permettent de mettre en correspondance ses goûts avec des profils de métiers.

Le **BIZ Zurich** offre un test d'intérêts <https://berufswahl.zh.ch/berufsinteressentest> qui donne un aperçu des différents domaines d'intérêt des élèves.

7.2 Tests de 60 minutes ou plus

Des plateformes en ligne proposent des autoévaluations gratuites permettant de découvrir les types de personnalités et les métiers et/ou études qui leur sont liés :

Check-U (en allemand) <https://www.arbeitsagentur.de/bildung/welche-ausbildung-welches-studium-passt>
(Attention : certains résultats se réfèrent au système allemand).

Berufsinteressentest (en allemand) <http://www.berufsinteressentest.at/> (Attention : certains résultats se réfèrent au système autrichien).

Test d'intérêt (en allemand) avec une échelle de 0 à 100 <https://meinstudium.fau.de/interessentest/>.

² <https://maison-orientation.public.lu/fr/monde-du-travail/je-decouvre/mes-interets-competences.html>



7.3 Partenaires et liens utiles

- **Maison de l'orientation**

29 rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Services: CePAS, SECAM, ADEM-OP, SNJ, ATVA, SFA, Service Informations études supérieures.
Premier entretien SANS RDV pendant toute l'année du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, sauf le guichet "études supérieures" qui est uniquement ouvert les après-midis de 13h00 à 17h00.

T: 8002-8181 info@maison-orientation.public.lu

Aide au jeune d'identifier ses intérêts, capacités et compétences, de s'informer sur ses possibilités de formation, sur des métiers/professions et recevoir du soutien dans ses démarches pour prendre une décision.

<https://maison-orientation.public.lu/fr.html>

- **CePAS (Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires)**

Centre de consultations pour Jeunes et Familles (CCJF)

Maison de l'Orientation (3ème étage)

29, rue Aldringen

L-1118 Luxembourg

sur rendez-vous au 38, rue Philippe II L-2340 Luxembourg

Tél. : (+352) 247-75910

E-Mail : ccjf@cepas.lu

- **Meng Schoul** est une plateforme qui aidera le jeune à trouver le lycée qui l'accompagnera le mieux vers son avenir

<https://ssl.education.lu/mengschoul/>

- Le site internet www.mengstudien.lu du MESR, vous y trouverez les informations nécessaires sur:

- ✓ les études supérieures au Luxembourg et à l'étranger, les conditions d'admissions et procédures d'inscriptions aux universités, etc.
- ✓ les aides financières de l'Etat pour études supérieures
- ✓ les séances d'information et événements à ne pas manquer comme la Foire de l'Etudiant, les webinaires, les portes ouvertes, etc.
- ✓ les documents publiés par le Service Information études supérieures.



- <https://beruffer.anelo.lu> du SNJ donne de nombreuses informations sur divers métiers.
- **ALJ** (Antenne locale pour jeunes) Elle fait partie du SNJ et a pour mission de soutenir les jeunes au niveau de leurs transitions vers la vie active.
<https://www.alj.lu/>
- Encadrement lors d'un **service volontaire**
<https://www.volontaires.lu/>
- « **Jonk Entrepreneuren** asbl » (projet fit for life, Engineering Trainee Days)
<https://jonk-entrepreneuren.lu/>
- **CARE** (projet dayCare, correspondant humanitaire)
<https://www.care.lu/>
- **ANIJ** (Agence Nationale pour l'Information des Jeunes) Plateforme « **Jobs & Stages** » avec des offres de jobs de vacances, jobs étudiants (CDD) et stages pour jeunes.
<https://www.jugendinfo.lu/>
- **ACEL** (Association des cercles d'étudiants luxembourgeois)
<https://acel.lu/>
- **CV Europass**, créer son CV en ligne, pour postuler auprès un job, une école ou d'un Service volontaire
<https://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae>

